

JOURNAL DE ROUBAIX

PREMIER ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 143 fr. 50. — Six mois, 266 fr. — Un an, 500 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 45 francs. — La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 27 FÉVRIER 1871

LES ORIGINES DE ROUBAIX

Échevinage, Municipalité, Hôtel-de-Ville.

(Suite). — Voir le Journal de Roubaix du 14 février.

I.
Le bailli, le lieutenant, les sept échevins et le greffier composaient tout l'administration communale qu'on désignait indistinctement sous les noms collectifs de LA LOI, ou GENS DE LOI, LE MAGISTRAT, L'ÉCHEVINAGE. L'un des échevins remplissait les fonctions de comptable.
Pour être échevin, il fallait être notable, dominant et habitant de la commune. Sans doute le choix du seigneur était, à cet égard, libre et indépendant; mais en aucun temps nous n'avons rencontré un seul étranger dans LA LOI. Après les guerres de religion, il fallait être suspect d'aucune hérésie, être réputé bon catholique, gardant les constitutions de l'Église, mesurant l'exécution fut toujours facile, car il n'y eut jamais d'hérétiques à Roubaix.

Suivant la charte d'institution, les échevins devaient être renouvelés chaque année à la St-Rémi, ils pouvaient être renommés indéfiniment. On en vit faire partie de l'échevinage pendant 27 ans sans interruption, d'autres y rester pendant 16, 17, 18 et 21 ans. Mais le bailli n'apportait pas toujours un renouvellement une scrupuleuse régularité; l'échevinage était, en effet, continué chaque fois qu'un événement marquant ou des circonstances quelconques paraissaient justifier cette prorogation de ses pouvoirs. « Vous avez s'y bien servi l'an passé de votre échevinage, écrivait le bailli en 1675, et la communauté se trouve embarrassée d'affaires si difficiles qu'elles ne peuvent être soutenues par des échevins nouveaux. C'est pourquoi, j'ai jugé qu'il étoit de mon devoir de vous continuer. » (1)

En 1714, il avait pu à Dieu de donner au peuple la paix générale, au roi de créer duc et pair de France le prince d'Épinoy, marquis de Roubaix, et à Mademoiselle de Werchin, sœur du nouveau duc, d'épouser Son Altesse Mgr. le prince de Soubise; c'était bien assez de considérations pour que l'échevinage fût continué. (2) On ne donnait pas toujours de bonnes raisons; on finit même par n'en plus donner aucune. Au dernier siècle, l'échevinage n'était renouvelé qu'après trois ou quatre années d'exercice.

Les échevins prêtaient serment la main sur le Saint Évangile, en présence du curé, et en la forme qui suit :
« Je jure Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit que je suis et demeurerai en la profession de Notre-Mère la Sainte Église catholique apostolique et romaine, sans avoir pacté ni adhérence à aucune hérésie; et au surplus comme cet cy-après contenu :
« Vous jurez donc d'estre eschevins « droictiers et loyaux, de garder les « droits de Dieu et de la Sainte-Eglise, les « droits de Mgr. le prince d'Épinoy, des « veuves et orphelins, LA LOI ET LA FRAN- « CHISE DE LA VILLE, et d'apporter loy- « jugement partout où vous serez appelés « et sermons comme eschevins, et céder « votre conseil et celui de vos compa- « gnos; et ce que vous ne laisseriez de faire « pour amour, pour haine, pour porte, « pour gain, ni pour chose qui à venir soit « ou venir pourrait. Ainsi vous le jurez « que vous ainsi le ferez; sy vous aide « Dieu et tous ses saints et les saintes pa- « roles qui ci-devant sont écrites. » (3)

Aucun salaire fixe n'était attaché aux fonctions d'échevins. Les droits qui leur revenaient collectivement à raison des œuvres de la loi étaient divisés en neuf parts dont deux appartenaient au lieutenant pour le soin qu'il prenait de la police; mais chacun d'eux produisait un état des vacations employées au service de la communauté, et elles leur étaient payées sur le pied de quatre florins par an. En dernier lieu, ils avaient pris la voie d'abonnement et recevaient annuellement une somme de cent livres pour les services extraordinaires.
En 1672, pour obvier à certains désordres touchant les dépenses faites par eux aux jours de cour, le lieutenant et les échevins prennent la résolution de ne dépenser à l'avenir, à chaque séance, que la somme de dix-huit livres à prendre sur leurs ESTRELINS et autres émoluments communs, à peine pour les contrevenants d'une amende de douze livres au profit des pauvres (4). Les estrelins consistaient dans le sixantime du prix des ventes, dit aux échevins qui donnaient l'investiture des propriétés.
Nos échevins veillaient avec une constante sollicitude sur les franchises et droits de la commune; le 22 décembre 1676, sur leur réquisition, M. Michel Mes, écuyer, seigneur de Dorisart, la Wallonie, etc., bailli général du marquisat, « proste le « serment solennel de garder les droits de « la communauté, de les défendre et sou- « tenir la et ainsi qu'il appartient. » (5)
Pour la défense des intérêts de la commune, le magistrat s'attachait un conseil permanent. « Nous, bailli et eschevins du « marquisat de Roubaix, reconnaisant

qu'il est nécessaire d'avoir un advocat « particulièrement attaché à affaires qui « peuvent regarder la communauté de ce « lieu, avons choisis à cet effet le sieur « Pierre Cambier, premier conseiller des « États de Lille et subdélégué de Mgr. « l'Intendant, à la rétribution d'une pistole « en espèce que nous avons promis de lui « servir annuellement par dessus ses ho- « noraires, sous l'obligation des biens de « la communauté. En foy de quoy nous « avons fait apposer le sceul dudit marqui- « sat à ces présentes contrasignées par « notre greffier, le 31 juillet 1679. (6)
Les habitants étaient appelés à la discussion des affaires, d'un intérêt majeur. « Nous, lieutenant-bailli et eschevins du « bourg et paroisse de Roubaix, convo- « quons en notre assemblée du..... les « notables habitants, marchands, négo- « cians et laborours pour délibérer sur « certains objets relatifs aux intérêts de « la communauté dont l'explication en sera « donnée ledit jour. » (7)

L'action du magistrat s'étendait sur tout ce qui est temporel dans le culte. Il réglait la sonnerie des cloches, établissait les marguilliers, entendait leurs comptes et ceux des chapelles et confréries, contrôlait leurs actes, leur interdisait certaines dépenses sans son assentiment, et restait juge de l'opportunité des travaux à exécuter à l'église. (8) Il autorisait le travail du dimanche quand la moisson le réclamait.

« Le dernier jour de juillet 1677, nous, « lieutenant et eschevins du marquisat de « Roubaix, sur la représentation à nous « faite, par les manans dudit lieu, qu'il « étoit nécessaire de travailler incessam- « ment à la récolte à cause de la meslée « dont les grains sont entachés, à causées « de tempêtes, foudres, gresles et brouillards « survenus pendant la moisson des « grains, à cause aussi que les armées « voisines, faisant quelques descentes dans « ladite paroisse, pourroient emporter en- « thièrement les grains, les trouvant plus « facilement sur les champs, avons, par « l'advis de M. le pasteur dudit Roubaix, « permis et permettons auxdits manans « de travailler à la moisson pendant les « jours de feste et dimanche à la réserve « du temps des offices divins et du jour de « l'Assomption de Notre-Dame, le tout « en conformité du placard de S. M. du « 1^{er} juin 1597. » (9)

« Noubrageux et jaloux à l'endroit des « prérogatives du seigneur qu'il s'était ha- « bitué à considérer comme siennes, le ma- « gistrat les revendiquait envers et contre « tous quand elles étaient l'objet du moindre « empiétement. « Du 13 avril 1676, par « nous, lieutenant et eschevins du mar- « quisat de Roubaix, sur remonstrance « faite par M. le bailli qu'il estoit venu « à sa cognoissance que du passé la dé- « dicace du St-Sépulcre audit Roubaix se « faisoit tous les ans le jour de Pasque- « quasido, et que par de certains prétextes « de batteries et querelles qui cessent pré- « sentement par le bon ordre que Sa Ma- « jesté y a apporté, le curé en auroit « obtenu une translation de feu Mgr. « l'Evêque de Tournay, SANS INTERVEN- « TION DU SEIGNEUR AUQUEL IL APPAR- « TIENT DE LA FAIRE MAINTENIR, réquerant « que ladite dédicasse fut publiée pour le « jour de quinquasido prochain, et que pour se « conformer à la coutume soient observées « les sollempnités accoustumées, fut résolu « de prendre avis de trois jurisconsultes « au pied des présentes remonstrances et « résolutions. » (10)

Le curé avait le droit d'assister à l'au- dition des comptes de l'église et des pau- vres et il y était appelé; mais on refusa d'en donner inspection à l'évêque, en 1685, pendant sa visite pastorale. L'arrêt du parlement de Flandre déclara la princesse d'Épinoy bien fondée dans le refus fait par son bailli de Roubaix à l'évêque de Tour- nai de lui donner inspection desdits com- ptes POUR DISPOSER ET ORDONNER SUR CEUX; sauf toutefois à lui de les VOIR POUR REMAR- QUER LES ABUS QU'Y POURRAIENT S'ÊTRE GLISSÉS ET DÉCLARER LES BESOINS DE L'ÉGLISE ET DES PAUVRES, condamnant l'évêque aux dépens du procès. (11)

A Roubaix, moins qu'ailleurs peut-être, le magistrat pouvait déployer, à l'occa- sion, une représentation digne de l'état et du rang de la ville; à peine lui était-il permis de donner quelque fête publique, d'offrir quelque repas ou des présents au seigneur, au curé, aux membres du gou- vernement, aux étrangers de distinction. Le faste était assez dans les mœurs des bourgeois; mais les laborours refusaient obstinément de contribuer à toute dépense qu'ils croyaient faite dans l'intérêt seul du bourg. En 1788, pour payer les frais assez considérables de la réception du curé, le bailli et les échevins consentirent à faire le sacrifice de leurs estrelins qui restent déposés entre les mains du greffier jusqu'à extinction de la dette. Il leur fallut 18 mois pour acquitter la dépense du vin qui s'élevait à plus de 392 florins. (12)

« Cet enseignement serait obligatoire dans les écoles normales et primaires. Chaque instituteur devrait, avant d'être nommé, faire un stage d'un an dans nos écoles d'agriculture.
L'Union consociative et les sous-préfets
Paris, 26 février. — Réunie avant la séance de la Chambre sous la présidence de M. de Mackau, l'Union consociative a décidé de maintenir son vote de décembre dernier sur la question des sous-préfets.
M. Paul Cambon à Paris
Paris, 26 février. — Notre ambassadeur à Madrid, M. Paul Cambon, est arrivé à Paris. Il ne s'agit pas d'un voyage d'agrément; M. Cambon est appelé auprès de sa femme, dont la santé laisse à désirer.
L'absence de M. de Mackau, ambassadeur de courte durée. Il doit retourner à Madrid dans la seconde quinzaine du mois de mars.
La dynamite à Lyon
Lyon, 26 février. — Au moment de la fermeture de la cathédrale, on a découvert dans une chapelle latérale une bombe enduite de pétrole. Cet engin ne renfermait cependant aucune substance explosive.
Le maréchal Lebeuf, malade
Argentan, 26 fév. — Le maréchal Lebeuf, est en ce moment très gravement malade. Depuis 1871, le maréchal vit retiré dans une propriété qu'il possède près d'Argentan (Orne).
Résultat officiel des élections allemandes
Berlin, 26 février. — On connaît les résultats officiels de toutes les élections, sauf une, celle de Lippe, où il y aura sans doute ballottage.
Sur les 338 députés délégués à la Diète, 75 appartiennent au parti conservateur, 34 au parti de l'Empire, 84 sont libéraux-nationaux, 99 appartiennent au centre, 14 sont progressistes, 6 socialistes, 15 Alsaciens-Lorrains, 13 Polonais, 2 allemands, 1 Danois, 1 incertain. Le nombre des ballottages est de 60.
Berlin, 26 février. — D'après les évaluations des journaux libéraux, les 61 scrutins de ballottage qui doivent avoir lieu donneront probable- ment les résultats suivants : 21 progressistes, 14 libéraux nationaux, 6 conservateurs, 2 membres du parti de l'Empire, 7 membres du centre et 8 socialistes.
Un nouvel article « du Nord » — La paix
Bruxelles, 26 février. — Le Nord publie une nouvelle lettre de Saint-Petersbourg qui confirme les appréciations de son précédent lettre sur le rôle de la Russie. Elle est, en résumé, la suivante : Aucune puissance ne saurait rien entreprendre sans savoir de quel côté se rangera la Russie. Il suffirait à la France d'une promesse d'appui en l'Allemagne d'une assurance de complète neutralité pour encourager l'une ou l'autre à la guerre. La Russie veut se réserver pour assurer le maintien de l'équilibre européen, qui est si menacé. C'est pourquoi elle ne fera aucune démarche auprès de l'Allemagne pour déterminer une évolution en sa faveur.
Un article du Nord répond aux journaux allemands qui ont prétendu que la précédente lettre excitait la France à faire la guerre; l'accusation est absurde.
Nouveaux renforts pour Massouah
Rome, 26 février. — Le gouvernement a demandé un crédit de dix millions de francs pour l'expédition de troupes, de munitions et de matériaux en Afrique.
Le ministre des affaires étrangères a demandé au gouvernement égyptien 500 chameaux et 200 chevaux.
Mesures de rigueur en Alsace-Lorraine
Metz, 26 février. — Un article de la Strasbourg-Presse annonce que le gouvernement de l'Alsace-Lorraine, pour assurer la sécurité de l'empire et le triomphe de la germanisation : suspension du droit électoral au Reichstag; restriction du permis de séjour des étrangers; dissolution des sociétés, d'adhésion par le clergé catholique, de leur clergé catholique, d'après les principes allemands, l'éducation allemande des jeunes filles; dissolution des conseils municipaux dans les communes où la majorité a été donnée aux députés protestataires.
La crise ministérielle en Italie
Rome, 26 février. — M. de Robilant a refusé respectueusement et fermement, la mission de former un cabinet.
Le député Hude devant ses électeurs
Paris, 26 février. — Les électeurs du député Hude à Issy ont constitué un jury d'honneur, pour examiner les faits reprochés à leur mandataire. Un ordre du jour de déliance a été rédigé.
L'affaire Léandri
Ajaccio, 26. — On assure ici que Léandri s'est rendu à Bonifacio, où la population lui a fait un accueil bienveillant.
Vou du syndicat cotonnier de l'Ouest
Le syndicat cotonnier de l'Ouest, composé des industriels de la Loire-laferrière, de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne, vient d'être, dans une réunion tenue sous la présidence de M. Denis, sénateur, deux vœux tendant : Le premier, au vote des droits de douane sur les produits agricoles, ce vote devant, dans la pensée des membres du syndicat, relever l'agriculture, profiter aussi à l'industrie; Le second, à la création d'une nouvelle classe : 1^o de colis postaux de 5 kilos à 1 fr. en gare, et 2^o de petits paquets transportés par les compagnies de chemins de fer, de 10 kilos à 1 fr. 80.

NOUVELLES DU JOUR

Enseignement agricole

Paris, 26 février. — Plusieurs députés ont déposé une proposition de loi ayant pour objet l'enseignement agricole.

(6) Ibid., BB, 2, p. 80 v.
(7) Ibid., BB, 4, p. 11.
(8) Hist. de l'église St-Martin, p. 209.
(9) Arch. Comm. FF, 13, p. 166 v.
(10) Arch. Comm. BB, 2, p. 154.
(11) Ibid., BB, 2.
(12) Arch. Comm. FF, 1, p. 12.
(13) Pétou, commentaires sur la coutume de Lille, T. II, Titre 1, art. XXXIX.
(14) Arch. Comm. BB, 2, p. 81.

« qu'il est nécessaire d'avoir un advocat « particulièrement attaché à affaires qui « peuvent regarder la communauté de ce « lieu, avons choisis à cet effet le sieur « Pierre Cambier, premier conseiller des « États de Lille et subdélégué de Mgr. « l'Intendant, à la rétribution d'une pistole « en espèce que nous avons promis de lui « servir annuellement par dessus ses ho- « noraires, sous l'obligation des biens de « la communauté. En foy de quoy nous « avons fait apposer le sceul dudit marqui- « sat à ces présentes contrasignées par « notre greffier, le 31 juillet 1679. (6)
Les habitants étaient appelés à la discussion des affaires, d'un intérêt majeur. « Nous, lieutenant-bailli et eschevins du « bourg et paroisse de Roubaix, convo- « quons en notre assemblée du..... les « notables habitants, marchands, négo- « cians et laborours pour délibérer sur « certains objets relatifs aux intérêts de « la communauté dont l'explication en sera « donnée ledit jour. » (7)

L'action du magistrat s'étendait sur tout ce qui est temporel dans le culte. Il réglait la sonnerie des cloches, établissait les marguilliers, entendait leurs comptes et ceux des chapelles et confréries, contrôlait leurs actes, leur interdisait certaines dépenses sans son assentiment, et restait juge de l'opportunité des travaux à exécuter à l'église. (8) Il autorisait le travail du dimanche quand la moisson le réclamait.

« Le dernier jour de juillet 1677, nous, « lieutenant et eschevins du marquisat de « Roubaix, sur la représentation à nous « faite, par les manans dudit lieu, qu'il « étoit nécessaire de travailler incessam- « ment à la récolte à cause de la meslée « dont les grains sont entachés, à causées « de tempêtes, foudres, gresles et brouillards « survenus pendant la moisson des « grains, à cause aussi que les armées « voisines, faisant quelques descentes dans « ladite paroisse, pourroient emporter en- « thièrement les grains, les trouvant plus « facilement sur les champs, avons, par « l'advis de M. le pasteur dudit Roubaix, « permis et permettons auxdits manans « de travailler à la moisson pendant les « jours de feste et dimanche à la réserve « du temps des offices divins et du jour de « l'Assomption de Notre-Dame, le tout « en conformité du placard de S. M. du « 1^{er} juin 1597. » (9)

« Noubrageux et jaloux à l'endroit des « prérogatives du seigneur qu'il s'était ha- « bitué à considérer comme siennes, le ma- « gistrat les revendiquait envers et contre « tous quand elles étaient l'objet du moindre « empiétement. « Du 13 avril 1676, par « nous, lieutenant et eschevins du mar- « quisat de Roubaix, sur remonstrance « faite par M. le bailli qu'il estoit venu « à sa cognoissance que du passé la dé- « dicace du St-Sépulcre audit Roubaix se « faisoit tous les ans le jour de Pasque- « quasido, et que par de certains prétextes « de batteries et querelles qui cessent pré- « sentement par le bon ordre que Sa Ma- « jesté y a apporté, le curé en auroit « obtenu une translation de feu Mgr. « l'Evêque de Tournay, SANS INTERVEN- « TION DU SEIGNEUR AUQUEL IL APPAR- « TIENT DE LA FAIRE MAINTENIR, réquerant « que ladite dédicasse fut publiée pour le « jour de quinquasido prochain, et que pour se « conformer à la coutume soient observées « les sollempnités accoustumées, fut résolu « de prendre avis de trois jurisconsultes « au pied des présentes remonstrances et « résolutions. » (10)

Le curé avait le droit d'assister à l'au- dition des comptes de l'église et des pau- vres et il y était appelé; mais on refusa d'en donner inspection à l'évêque, en 1685, pendant sa visite pastorale. L'arrêt du parlement de Flandre déclara la princesse d'Épinoy bien fondée dans le refus fait par son bailli de Roubaix à l'évêque de Tour- nai de lui donner inspection desdits com- ptes POUR DISPOSER ET ORDONNER SUR CEUX; sauf toutefois à lui de les VOIR POUR REMAR- QUER LES ABUS QU'Y POURRAIENT S'ÊTRE GLISSÉS ET DÉCLARER LES BESOINS DE L'ÉGLISE ET DES PAUVRES, condamnant l'évêque aux dépens du procès. (11)

A Roubaix, moins qu'ailleurs peut-être, le magistrat pouvait déployer, à l'occa- sion, une représentation digne de l'état et du rang de la ville; à peine lui était-il permis de donner quelque fête publique, d'offrir quelque repas ou des présents au seigneur, au curé, aux membres du gou- vernement, aux étrangers de distinction. Le faste était assez dans les mœurs des bourgeois; mais les laborours refusaient obstinément de contribuer à toute dépense qu'ils croyaient faite dans l'intérêt seul du bourg. En 1788, pour payer les frais assez considérables de la réception du curé, le bailli et les échevins consentirent à faire le sacrifice de leurs estrelins qui restent déposés entre les mains du greffier jusqu'à extinction de la dette. Il leur fallut 18 mois pour acquitter la dépense du vin qui s'élevait à plus de 392 florins. (12)

« Cet enseignement serait obligatoire dans les écoles normales et primaires. Chaque instituteur devrait, avant d'être nommé, faire un stage d'un an dans nos écoles d'agriculture.
L'Union consociative et les sous-préfets
Paris, 26 février. — Réunie avant la séance de la Chambre sous la présidence de M. de Mackau, l'Union consociative a décidé de maintenir son vote de décembre dernier sur la question des sous-préfets.
M. Paul Cambon à Paris
Paris, 26 février. — Notre ambassadeur à Madrid, M. Paul Cambon, est arrivé à Paris. Il ne s'agit pas d'un voyage d'agrément; M. Cambon est appelé auprès de sa femme, dont la santé laisse à désirer.
L'absence de M. de Mackau, ambassadeur de courte durée. Il doit retourner à Madrid dans la seconde quinzaine du mois de mars.
La dynamite à Lyon
Lyon, 26 février. — Au moment de la fermeture de la cathédrale, on a découvert dans une chapelle latérale une bombe enduite de pétrole. Cet engin ne renfermait cependant aucune substance explosive.
Le maréchal Lebeuf, malade
Argentan, 26 fév. — Le maréchal Lebeuf, est en ce moment très gravement malade. Depuis 1871, le maréchal vit retiré dans une propriété qu'il possède près d'Argentan (Orne).
Résultat officiel des élections allemandes
Berlin, 26 février. — On connaît les résultats officiels de toutes les élections, sauf une, celle de Lippe, où il y aura sans doute ballottage.
Sur les 338 députés délégués à la Diète, 75 appartiennent au parti conservateur, 34 au parti de l'Empire, 84 sont libéraux-nationaux, 99 appartiennent au centre, 14 sont progressistes, 6 socialistes, 15 Alsaciens-Lorrains, 13 Polonais, 2 allemands, 1 Danois, 1 incertain. Le nombre des ballottages est de 60.
Berlin, 26 février. — D'après les évaluations des journaux libéraux, les 61 scrutins de ballottage qui doivent avoir lieu donneront probable- ment les résultats suivants : 21 progressistes, 14 libéraux nationaux, 6 conservateurs, 2 membres du parti de l'Empire, 7 membres du centre et 8 socialistes.
Un nouvel article « du Nord » — La paix
Bruxelles, 26 février. — Le Nord publie une nouvelle lettre de Saint-Petersbourg qui confirme les appréciations de son précédent lettre sur le rôle de la Russie. Elle est, en résumé, la suivante : Aucune puissance ne saurait rien entreprendre sans savoir de quel côté se rangera la Russie. Il suffirait à la France d'une promesse d'appui en l'Allemagne d'une assurance de complète neutralité pour encourager l'une ou l'autre à la guerre. La Russie veut se réserver pour assurer le maintien de l'équilibre européen, qui est si menacé. C'est pourquoi elle ne fera aucune démarche auprès de l'Allemagne pour déterminer une évolution en sa faveur.
Un article du Nord répond aux journaux allemands qui ont prétendu que la précédente lettre excitait la France à faire la guerre; l'accusation est absurde.
Nouveaux renforts pour Massouah
Rome, 26 février. — Le gouvernement a demandé un crédit de dix millions de francs pour l'expédition de troupes, de munitions et de matériaux en Afrique.
Le ministre des affaires étrangères a demandé au gouvernement égyptien 500 chameaux et 200 chevaux.
Mesures de rigueur en Alsace-Lorraine
Metz, 26 février. — Un article de la Strasbourg-Presse annonce que le gouvernement de l'Alsace-Lorraine, pour assurer la sécurité de l'empire et le triomphe de la germanisation : suspension du droit électoral au Reichstag; restriction du permis de séjour des étrangers; dissolution des sociétés, d'adhésion par le clergé catholique, de leur clergé catholique, d'après les principes allemands, l'éducation allemande des jeunes filles; dissolution des conseils municipaux dans les communes où la majorité a été donnée aux députés protestataires.
La crise ministérielle en Italie
Rome, 26 février. — M. de Robilant a refusé respectueusement et fermement, la mission de former un cabinet.
Le député Hude devant ses électeurs
Paris, 26 février. — Les électeurs du député Hude à Issy ont constitué un jury d'honneur, pour examiner les faits reprochés à leur mandataire. Un ordre du jour de déliance a été rédigé.
L'affaire Léandri
Ajaccio, 26. — On assure ici que Léandri s'est rendu à Bonifacio, où la population lui a fait un accueil bienveillant.
Vou du syndicat cotonnier de l'Ouest
Le syndicat cotonnier de l'Ouest, composé des industriels de la Loire-laferrière, de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne, vient d'être, dans une réunion tenue sous la présidence de M. Denis, sénateur, deux vœux tendant : Le premier, au vote des droits de douane sur les produits agricoles, ce vote devant, dans la pensée des membres du syndicat, relever l'agriculture, profiter aussi à l'industrie; Le second, à la création d'une nouvelle classe : 1^o de colis postaux de 5 kilos à 1 fr. en gare, et 2^o de petits paquets transportés par les compagnies de chemins de fer, de 10 kilos à 1 fr. 80.

LES DERNIERS JOURS DU MINISTÈRE

(D'un correspondant spécial)

Paris, 26 février. — Si le Midi semble heureusement être à l'abri de nouvelles secousses de tremblement de terre, il n'en est pas de même du cabinet Goblet. L'édifice ministériel a ou aujourd'hui à subir plusieurs oscillations, et tout va la cruche à l'eau... le fait suivant peut-être le plus curieux : s'adressant à un de nos confrères, M. Clemenceau lui dit sur ce ton moitié sérieux moitié badin qu'il connaît : « Croyez-vous que je puisse m'absenter huit jours et que d'ici là il n'y aie rien de nouveau ?
« On a beaucoup remarqué qu'au moment où M. Lafon collectionnait les bulletins de vote des députés de l'Extrême Gauche au moment d'un scrutin sur les directeurs du ministère de l'Intérieur, M. Clemenceau s'est approché de lui et un à un a compté ces bulletins lesquels, inutile de le dire, étaient contre le gouvernement. Pour rester quelques heures de plus au pouvoir, M. Goblet à deux reprises a dû poser la question de confiance, mais comme nous le faisons remarquer plus haut, on ne joue pas longtemps ce jeu dangereux.
« Si le cabinet actuel est encore aux affaires et paraît être complet il n'en était pas ainsi il y a quelques jours. M. Florens, en effet, ministre des affaires étrangères est resté une semaine démissionnaire.
« Il nous revient aujourd'hui que lorsque le mi- nistère des affaires étrangères fut appelé par le général Boulanger avait chargé M. Moulin, at- taché militaire à l'ambassade de St-Petersbourg, d'une lettre suivant les us, d'une note verbale suivant les autres, pour le ministre de la guerre de Russie, voire même, à son dit, pour le czar, il se rendit aussitôt à l'Élysée.

M. Grévy fit alors appeler le président du Conseil; et, malgré leurs instances, M. Florens déclara, vou- loir se retirer. Ceci se passa le 3 février. Au Conseil du samedi 5, il donna officiellement sa dé- mission et ne voulut la reprendre même mon- tement, que dans le Conseil du 12.
L'instabilité de la loi de finances et on aura singi évité en nouveau douzième provisoire, on s'ait au prix de quels efforts, de quelles compro- missions de toute nature.
Malgré ce résultat, la situation du cabinet ne paraît pas plus solide. Il nous revient, mais nous donnons cependant la nouvelle sous toute réserve, que le ministre Goblet n'attendrait pas pour se retirer, le vote que la Chambre émettrait d'ici peu de jours.
Les personnes qui approchent le général Bou- langer assurent que le ministre de la guerre est décidé à céder la place, maintenant que la question n'est plus placée sur le terrain patriotique.

Paris, 26 février. — Ce soir l'impression gé- nérale est que le Sénat, ayant en satisfaction sur la question de la loi de finances, celle des sous-pré- fets, enregistrera purement et simplement les modifications apportées aujourd'hui par la Cham- bre au budget, de sorte que l'Office de lundi ma- tin pourra enregistrer la loi de finances et on aura singi évité en nouveau douzième provisoire, on s'ait au prix de quels efforts, de quelles compro- missions de toute nature.
Malgré ce résultat, la situation du cabinet ne paraît pas plus solide. Il nous revient, mais nous donnons cependant la nouvelle sous toute réserve, que le ministre Goblet n'attendrait pas pour se retirer, le vote que la Chambre émettrait d'ici peu de jours.

Paris, 26 février. — Ce soir l'impression gé- nérale est que le Sénat, ayant en satisfaction sur la question de la loi de finances, celle des sous-pré- fets, enregistrera purement et simplement les modifications apportées aujourd'hui par la Cham- bre au budget, de sorte que l'Office de lundi ma- tin pourra enregistrer la loi de finances et on aura singi évité en nouveau douzième provisoire, on s'ait au prix de quels efforts, de quelles compro- missions de toute nature.

Malgré ce résultat, la situation du cabinet ne paraît pas plus solide. Il nous revient, mais nous donnons cependant la nouvelle sous toute réserve, que le ministre Goblet n'attendrait pas pour se retirer, le vote que la Chambre émettrait d'ici peu de jours.

Les personnes qui approchent le général Bou- langer assurent que le ministre de la guerre est décidé à céder la place, maintenant que la question n'est plus placée sur le terrain patriotique.

AUTONKIN

La persécution
Les Missions catholiques du 25 février publient le fragment que voici d'une lettre de M. Chalme- ton, missionnaire :

« Le pays est loin d'être tranquille, et dans bien des endroits, tout chrétien qui circulerait serait pris et décapité. C'est ainsi que nous avons cinq ou six pasteurs qui ont été cherchés et retenus aujour- d'hui. Et nous ne voyons pas encore quand viendra le moment où nous pourrions les rapatrier. En atten- dant, nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.
« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.
« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.
« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle; le riz est pauvre, et nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous leur distribuons.

« Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persé- cution); mais l'avenir est bien sombre. La